

# GRAND DOLE

## La lettre du Conseil

### Éditorial

**Jean-Pascal FICHÈRE**

Président  
de la communauté  
d'agglomération



Cher(els) collègues,

Deux dossiers centraux étaient à l'ordre du jour de ce Conseil d'Agglomération. Le "Débat d'Orientation Budgétaire" et la mutualisation. Alors que l'un pose le contexte et les contraintes que nous avons à subir, essentiellement budgétaires, l'autre apporte des éléments de réponse et favorise la consolidation de notre intercommunalité.

En effet, la mutualisation vise d'abord à proposer des services publics plus efficaces, à en finir avec les enchevêtrements, les doublons et la confusion. De plus en plus, les administrés disposent ainsi d'un guichet unique pour l'ensemble de leurs questions administratives. Qu'ils soient devant un agent municipal ou intercommunal, ils obtiendront une seule et même réponse. La mutualisation, c'est aussi la possibilité offerte aux communes de pouvoir bénéficier de l'appui, du soutien et de l'expertise de l'agglomération dans une multitude de tâches qui habituellement leur incombent. En ce sens, la mutualisation permet de réaliser les économies et d'atteindre les objectifs du DOB. En résumé, ce Conseil d'Agglomération est un bel exemple de l'évolution et du travail de notre communauté.

**Jean-Pascal FICHÈRE**

**GRAND DOLE la lettre du conseil**

est une publication interne de la communauté d'agglomération du Grand Dole

Directeur de la publication :

**Jean-Pascal Fichère**

Rédaction : **Xavier Ducordeaux,**

**Mathilde Ducerf**

Tirage : **1 200 exemplaires, LIG,**

Dole. Imprimé sur papier Satimat Green, papier fabriqué à partir de fibres recyclées et de fibres issues de forêts gérées durablement

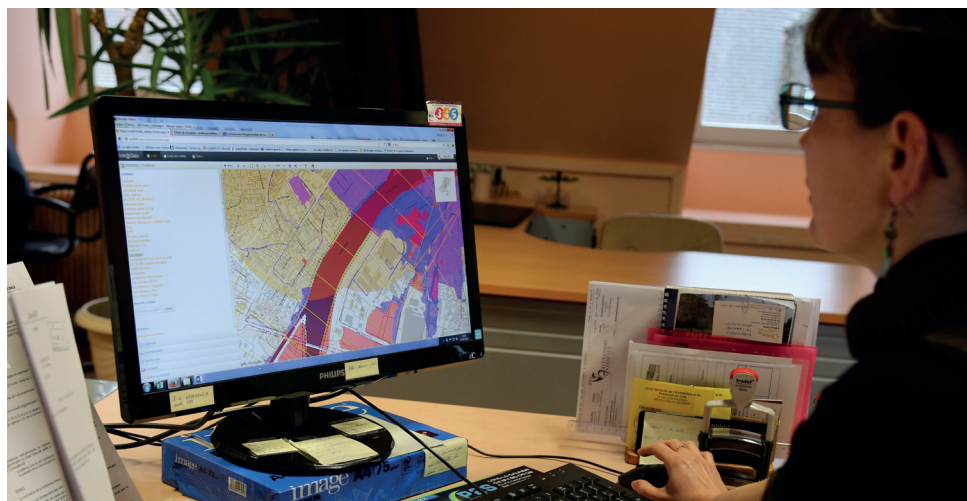
PLACE DE L'EUROPE - BP 458

39109 DOLE CEDEX

Tél. : 03 84 79 78 40 - Fax : 03 84 79 78 43

[info@grand-dole.fr](mailto:info@grand-dole.fr) - [www.grand-dole.fr](http://www.grand-dole.fr)

CONSÉCUTIVE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 FÉVRIER 2016 À SAMPANS



Le service urbanisme désormais mutualisé pour les communes du Grand Dole

## L'enjeu communal de la mutualisation

**Les élus communautaires ont adopté à l'unanimité le rapport sur la mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.**

Ce rapport, obligatoire pour les EPCI dans l'année qui suit le renouvellement général des conseillers municipaux, comprend deux parties : l'une spécifique à la mutualisation entre le Grand Dole et la ville centre (Dole), et l'autre consacrée au schéma de mutualisation des services sur l'ensemble des 42 communes du territoire. Les élus du Grand Dole

sont au cœur du schéma de mutualisation. Ce rapport dresse le bilan de la mutualisation engagée depuis le 1er janvier 2012 entre le Grand Dole et la ville de Dole. "Dans un contexte de diminution des ressources locales, la mutualisation constitue ainsi un levier essentiel, car elle consiste regrouper des moyens financiers, humains et organisationnels pour optimiser l'efficacité d'une procédure et/ou diminuer les coûts", précise Jean Thurel, membre du Bureau de l'Agglomération en charge de l'évolution de l'intercommunalité, des nouvelles compétences et des services aux communes.

Mais le véritable enjeu de la mutualisation se situe aujourd'hui au niveau de chaque commune. Si quelques actions ont déjà été mises en œuvre (plateforme de conseil et

d'assistance juridique, "packs RH", groupements de commande...), il s'agit désormais d'aller plus loin, afin de rendre l'action publique locale plus efficace et de développer une véritable culture de l'intercommunalité.

Six ateliers d'échanges ont ainsi été organisés en 2015 avec les élus des 42 communes. De ces échanges ont émergé 8 fiches ac-

tions, qui devront être mises en œuvre sur la durée du mandat (2016-2020).

Huit actions à mettre en œuvre pour la mutualisation :

- 1 : Mise en place d'un service de remplacement de personnel
- 2 : Organisation de formations mutualisées
- 3 : Création d'un "Club Acheteur"
- 4 : Systèmes d'information et Ressources numériques
- 5 : Gestion mutualisée des équipements sportifs
- 6 : Mise en place d'une plateforme d'information et d'échanges
- 7 : Renforcement de la plateforme d'assistance et de conseil aux communes
- 8 : Développement de groupes de réflexion thématiques

## Rapport égalité hommes-femmes

Pour la première fois cette année, les EPCI doivent établir un rapport sur la mise en oeuvre de la parité. Au Grand Dole, 77% des agents sont des femmes. 48% des postes de catégorie A 55% des B et 89% des C sont des femmes. Les temps partiels sont généralement occupés par des femmes.

En piste d'amélioration, il a été affirmé la volonté de rechercher et de mettre en oeuvre les outils nécessaires à la correction de ces déséquilibres. Dans la communication institutionnelle, des efforts seront portés sur la terminologie utilisée. En matière d'insertion, des actions sont d'ores et déjà mises en oeuvre mais nécessitent d'être encore renforcées sur le thème de l'égalité.

## La SPL d'aménagement : c'est parti !

La SPL d'aménagement "GRAND DOLE DEVELOPPEMENT 39" a été officiellement créée.

Elle permettra la réalisation et la gestion des opérations d'aménagement et de construction envisagées par le Grand Dole pour le développement économique.

Jean-Pascal Fichère, Dominique Michaud, Bernard Guerrin, Stéphane Champanhet et Daniel Bernardin représenteront le Grand Dole. Ce nouvel outil sera présidé par le Député-Maire de Dole.

## Dates à retenir :

### Prochains bureaux communautaires

- Jeudi 25 février à 20h à l'hôtel d'agglomération
- Jeudi 10 mars à 20h à l'hôtel d'agglomération
- Jeudi 17 mars à 18h suivi de la conférence des maires à 20h à la salle des fêtes de Châtenois
- Jeudi 24 mars à 20h à l'hôtel d'agglomération

### Prochain conseil communautaire

Jeudi 31 mars à 18h30 à la salle des fêtes d'Abergement-la-Ronce

## Bilan foncier 2015

La loi impose au GRAND DOLE de présenter un bilan foncier de toutes les transactions décidées au cours de l'année écoulée. Un tableau détaillé a été présenté aux élus lors de cette séance du 4 février. Sept transactions ont été réalisées pour soutenir le développement économique dont l'acquisition d'Idéal Standard avec l'objectif de maîtriser le foncier sur la zone portuaire.

# Le Débat d'Orientation Budgétaire Poursuivre l'effort budgétaire

Comme chaque année, le "Débat d'Orientation Budgétaire" a lieu à l'occasion du conseil communautaire précédent le vote du budget. Il était donc à l'ordre du jour de cette séance du 4 février.



Le président a rappelé les contraintes pour 2016 : la forte baisse des dotations de l'Etat avec la perte de plus de 1,7 M€ pour le Grand Dole, un contexte économique extrêmement tendu et l'impact de la mise en oeuvre de la loi NOTRE (intégration probable à la communauté d'agglomération de 5 nouvelles communes). Ceci implique d'avoir des objectifs clairs pour l'agglomération : une pression fiscale contenue, une limitation de l'endettement, une maîtrise de la masse salariale, le maintien des investissements nécessaires au développement du territoire. Jean-Pascal Fichère a tenu à apporter quelques précisions : "il nous faudra poursuivre la restauration de notre capacité d'épargne et pour cela, engager une réflexion sur nos modes de gestion."

## Une DSP en septembre

Ainsi, la création de deux SPL, une pour l'aménagement et l'autre pour l'événementiel et le tourisme est envisagée. Les outils à destination des services seront aussi modernisés, les relations contractuelles entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et les communes seront revues et la mutualisation amplifiée. Du côté des transports, la nouvelle DSP devrait permettre de rationaliser le service et d'éviter les bus vides, à l'origine d'un déficit abyssal. « Des économies de fonctionnement sont donc incontournables » conclue le président. Pour préparer l'après 2016, une réflexion sur l'eau et l'assainissement doit aussi être engagée.

# Le développement durable

Agir sur l'urbanisme est un objectif que s'est fixé le Grand Dole.

Le grenelle de l'environnement impose 5 finalités du développement durable sur lesquelles doit porter ce rapport de l'agglomération.

- La lutte contre le changement climatique,
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- L'épanouissement de tous les êtres humains,
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Dans ce cadre, le Grand Dole s'est positionné en soutien au projet de méthanisation, aux projets Ynsect, Scabois, et hydrogène sur Inovia. Par le bais de la Grande Tablée, l'agglomération essaie de privilégier les circuits courts. Par la "régie de quartier", elle développe une autre gestion des déchets. Les pelouses sèches, la restauration du Moulin Brindel, la mise en place d'un verger conservateur à Rainans, la recharge électrique des véhicules ave de LAHR et prochainement sur le PEM GARE sont autant d'actions nouvelles inscrites dans ce sens en 2015.

Concernant l'habitat privé, les aides à la pierre ont concerné 210 propriétaires occupants pour des améliorations énergétiques incluant un volet thermique. En 2016, projet "Cœur de Ville" avec un important volet thermique est en bonne voie. Au total, 17 actions ont été validées.